

République Française



Ville de Draguignan

N°2018-058

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 19 avril 2018

Le 19 avril 2018 à 18 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANGIN, BRIGITTE DUBOIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI, HUGUES BONNET, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKÉ, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

STÉPHAN CÉRET à SYLVIE FRANGIN, GRÉGOR Y LOEW à ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN à FRÉDÉRIC MARCEL, FRANÇOISE JOSSET à MARTINE ZERBONE, JENNIFER PAILLAUX à SYLVIANE NERVI-SITA, MATHILDE KOUJI DECOURT à ALAIN VIGIER, JEAN-JACQUES LION à ANNE-MARIE COLOMBANI, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à MARIE-CHRISTINE GUIOL

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : RICHARD TYLINSKI

Publié le : 26.04.2018

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

L'article R. 2222-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations* ».

De même, les articles R. 2222-3 et R. 2222-4 du CGCT précisent que « *dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement* ».

Il convient, dès lors, de constituer une commission de contrôle financier qui sera chargée d'examiner chaque année le rapport annuel de la Régie Municipale des Parkings Dracénois et de chaque contrat ou concession répondant aux conditions susvisées.

Cette commission « technique » sera chargée d'un contrôle sur place et sur pièces portant donc sur les comptes détaillés des opérations menées.

Cette commission se réunira avant la commission consultative des services publics locaux afin d'apporter aux membres de cette dernière les éléments financiers nécessaires à leur exercice. Un rapport écrit de la commission de contrôle financier sera établi annuellement, puis joint aux comptes de la Commune.

La composition de la commission de contrôle financier est fixée librement par délibération du Conseil Municipal.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer une commission de contrôle financier ;
- fixer la composition de ladite commission comme suit : Monsieur le Maire (ou son représentant), Président de droit, et 10 membres élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- charger Monsieur le Maire (ou son représentant dûment délégué à cette fin) de procéder à la saisine de ladite commission ;
- décider que les règles de quorum applicables à cette commission sont les suivantes : le Président de la commission assisté de cinq membres afin que celle-ci puisse valablement délibérer ;
- élire, en plus du Maire (ou son représentant), Président de droit, les 10 membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission de contrôle financier, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont candidats :

Listes	Prénoms - Noms
Liste « Draguignan au cœur »	Grégory LOEW Sophie DUFOUR Hugues BONNET Danielle ADOUX COPIN Richard TYLINSKI Sylviane NERVI SITA Éric FERRIER Martine ZERBONE Bruno SCRIVO GUY DEMARTINI
Liste « De toutes nos forces pour Draguignan »	Jean-Daniel SANTONI Anne-Marie COLOMBANI
Liste « Monsieur Alain MACKÉ »	Alain MACKÉ

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- crée une commission de contrôle financier ;
- fixe la composition de ladite commission comme suit : Monsieur le Maire (ou son représentant), Président de droit, et 10 membres élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- charge Monsieur le Maire (ou son représentant dûment délégué à cette fin) de procéder à la saisine de ladite commission ;
- décide que les règles de quorum applicables à cette commission sont les suivantes : le Président de la commission assisté de cinq membres afin que celle-ci puisse valablement délibérer ;
- élit, en plus du Maire Président de droit, les 10 membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission de contrôle financier, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Sièges à pourvoir : 10

	Nombre de suffrages	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle au plus fort reste
Liste « Draguignan au Cœur »	28	8
Liste « De toutes nos forces pour Draguignan »	6	2
Liste « Monsieur Alain MACKÉ »	2	0

Envoyé en préfecture le 17/05/2018

Reçu en préfecture le 17/05/2018

Affiché le



ID : 083-218300507-20180419-6006_2018_058-DE

Outre Monsieur le Maire (ou son représentant), Président de droit, sont déclarés élus membres de la commission de contrôle financier : Mesdames et Messieurs Grégory LOEW, Sophie DUFOUR, Hugues BONNET, Danielle ADOUX COPIN, Richard TYLINSKI, Sylviane NERVI SITA, Éric FERRIER, Martine ZERBONE, Jean-Daniel SANTONI et Anne-Marie COLOMBANI.

Fait à Draguignan, le 19 avril 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan